

Aide médicale à mourir : pour ceux qui souffrent, il est urgent de redéposer un projet de loi
L'AQDMD demande aux partis de s'engager.

Alors que démarre la campagne électorale, l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) demande aux partis de se positionner sur les enjeux qui sont demeurés pendents à la fin de la dernière législature concernant l'aide médicale à mourir et en particulier les demandes anticipées.

Les travaux transpartisans déjà engagés ont été faits avec sérieux, compassion, écoute et bonne volonté de toutes parts, mais puisqu'ils n'ont pu aboutir, il est urgent de reprendre ces démarches.

Ainsi, nous demandons à chaque parti de s'engager à déposer dès l'automne, un projet de loi similaire à la version initiale du projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives* et qui pourrait être rapidement adopté.

Pour rappel, celui-ci incluait différents sujets essentiels :

- **l'accès aux demandes anticipées** pour les personnes touchées par une maladie neurodégénérative, telle que la maladie d'Alzheimer ;
- **l'harmonisation immédiate de la loi du Québec concernant la notion de handicap** avec le vocabulaire utilisé par le Code criminel, qui évoque le critère de « maladie, handicap et affection » ;
- la possibilité pour les **infirmier.es praticien.nes spécialisé.es** en établissement public d'évaluer les patients et d'administrer l'aide médicale à mourir ;
- l'obligation **d'inclure l'aide médicale à mourir dans les soins proposés** par les maisons de soins palliatifs.

Il est essentiel de remettre le plus rapidement possible un tel projet de loi sur la table. Les attentes de près de 90 % de la population sont claires et il en est de même des fournisseurs de soins. À l'image de Sandra Demontigny, les personnes ayant reçu un diagnostic de maladie grave et incurable menant à l'inaptitude, telle que la maladie d'Alzheimer, ont mis beaucoup d'espoir dans les travaux qui ont conduit au dépôt du projet de loi n° 38. C'est du quotidien des patients, de ceux qui souffrent, de leurs familles et de proches, dont il est question. Pour ces personnes qui vivent dans l'angoisse de perdre leur aptitude à consentir à une mort digne, chaque jour compte et le temps est déjà trop long.

Georges L'Espérance, Neurochirurgien et praticien de l'aide médicale à mourir
Président de l'Association québécoise pour l'aide médicale à mourir dans la dignité (Montréal)

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : <https://aqdmd.org/>